



**ARRETE du 19 mars 2020
portant suspension du marché hebdomadaire du 21 mars 2020
consécutive à la propagation du virus COVID-19**

Le Maire de la Ville de Bazas

Vu, l'arrêté N° V088/2018 du 31 décembre 2018 portant règlementation du marché hebdomadaire de la Ville de Bazas ;

Vu les recommandations sanitaires édictées par le Haut conseil de la santé publique à mettre en place afin d'éviter la propagation du virus COVID-19

Considérant que la sécurité sanitaire ne peut être strictement assurée, et notamment pour le contrôle des gestes barrières et les règles de distanciation ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le marché hebdomadaire du samedi 21 mars est suspendu.

Article 2 :

Mme la Directrice Générale de services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la police municipale et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bazas, le 19 mars 2020

Signé : Le Maire,
Bernard BOSSET